

Communiqué de presse

Bordeaux, le 1 avril 2026

Grève générale des avocats : le Barreau de Bordeaux appelle à la mobilisation dès ce jeudi 2 avril et jusqu'au 13 avril 2026

Réuni en Assemblée générale et Conseil de l'Ordre extraordinaire ce mercredi 1er avril 2026, le Barreau de Bordeaux a décrété une grève générale, du 2 au 13 avril 2026 inclus, en opposition au projet de loi sur « la justice criminelle et le respect des victimes » dit projet de loi SURE, porté par le Garde des Sceaux, Gérald Darmanin.

Le projet de loi doit être examiné par le Sénat en commission le 8 avril 2026 et en séance plénière le 13 avril 2026 en première lecture.

Une réponse inadaptée à la crise de la justice

Le Barreau de Bordeaux considère que ce texte, sous couvert de célérité et d'efficacité, porte une atteinte grave aux fondements du procès pénal criminel.

En particulier, l'introduction d'un mécanisme de plaider-coupable criminel conduirait à juger les infractions les plus graves sur le seul aveu de l'accusé, sans débat public, sans audition de témoins ni d'experts et sans intervention du jury populaire.

Un tel dispositif est de nature à priver tant les accusés que les **victimes des garanties essentielles d'un procès oral, public et contradictoire.**

Le Barreau de Bordeaux dénonce une réforme qui, plutôt que de répondre au manque structurel de moyens de l'institution judiciaire, tend à organiser une justice de gestion des flux.

Appel à mobilisation et grève générale dès le jeudi 2 avril

La grève générale décidée par le Barreau de Bordeaux s'étendra du 2 au 13 avril 2026 inclus et comprendra :

- Une cessation totale des activités en matière pénale, civile, commerciale, prud'homale et administrative ;



- La suspension de l'ensemble des permanences et désignations à l'aide juridictionnelle et des commissions d'office sauf en matière d'assistance éducative (qui concerne les mineurs).

Une mobilisation des avocats du Barreau de Bordeaux se tiendra ce jeudi 2 avril 2026 à 13h30 devant la Cour d'appel de Bordeaux.

À propos du Barreau de Bordeaux

5ème Barreau de France, le Barreau de Bordeaux rassemble 2 300 avocats intervenant dans tous les domaines juridiques. Acteur engagé du service public de la justice, il garantit l'accès au droit grâce à ses 80 permanences juridiques et accompagne les entreprises à chaque étape de leur parcours.

Il couvre le plus grand territoire d'un barreau en France métropolitaine, représentant plus d'un million de justiciables. Résolument tourné vers l'innovation, le Barreau de Bordeaux développe des solutions en médiation et arbitrage, affirmant ainsi son rôle clé dans la promotion d'une justice accessible et adaptée à tous.

Contact presse :

Asia BAGGIANI, responsable communication - communication@barreau-bordeaux.com / Tél. : 0684228107

